Règlement du Championnat National F.S.G.T. De Cyclo-cross 2016



Le label "Champion National" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, et désigne le Champion National. En dessous, le label de "Critérium National" est attribué

Pour les féminines : Un maillot à la première des moins de 40 ans (Junior, espoir, sénior) et un maillot à la première des + de 40 ans et sans aucune condition relative au nombre de participantes

Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e)s F.S.G.T. qualifiés avant le 08 Janvier 2016.

- Minimes (F&G)	né(e)s en 2002 et 2003
- Cadet (te)s	né(e)s en 2000 et 2001
- Juniors	nés en 1998 et 1999
- Espoirs	nés entre 1994 et 1997
- Seniors	nés entre 1977 et 1993
- Vétérans	nés entre 1967 et 1976
- Super Vétérans	nés entre 1957 et 1966
- Anciens	nés en 1956 et avant
- Féminines	nées en 1999 et avant

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la saison en cours, ou a trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) entre le 1^{er} janvier de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

- * Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la saison en cours entre le 1^{er} janvier de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.
- * -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2016 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2015 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2016.
- * -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.
- * -Voir règlement national Article 15

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le 18 décembre 2015.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente (saisonnière ou annuelle) et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que ca licence.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif pour être appelés en priorité.

Matériel

CNAV.

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Les caméras sur les casques et vélo sont interdites. Le développement maximum sera de 7,62 m pour les Cadet (te)s. et de 7,01 m maximum pour les minimes. Les cornes sont interdites, la largeur du guidon ne pas excéder 50cm de large. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit, ainsi que les vélos a assistance électrique).

Changement de matériel

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Déroulement des épreuves

L'appel des coureurs se fera nominativement

10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions, Inter-Régionaux, et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), sur la première ligne. La première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs. Le comité présentant plus d'une équipe de 5 coureurs verra sa première équipe placée suivant l'ordre D'inscription, sa deuxième équipe sera alors placée après la première série d'équipe de chaque comité et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du

Les concurrents (es) partent pour un temps donner (voire ci-dessous) selon leurs catégorie, et à mi-temps de l'épreuve sera afficher le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place

Durée des épreuves

*	Minimes (G/F)	20 Minutes
*	Cadets	30 Minutes
*	Cadettes	20 Minutes
*	Juniors	40 Minutes
*	Espoirs	50 Minutes
*	Seniors	50 Minutes
*	Vétérans	40 Minutes
*	Super Vétérans	40 Minutes
*	Anciens	40 Minutes
*	Féminines	30 Minutes

Récompenses fédérales

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers ainsi qu'une paire de manchette FSGT.

En cas non présence d'un concurrent a la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson qu'il devra porter sur son maillot et médaille distinctive aux trois premiers.

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourra bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante:

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

